

# La Wallonie pourrait bloquer le Ceta

■ L'accord de libre-échange entre l'UE et le Canada est controversé.

La Commission européenne a fait volte-face. L'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada (Ceta) devra finalement être validé par les parlements nationaux et régionaux des 27 Etats membres de l'UE. En Belgique, cela signifie que sept parlements seront consultés.

Cecilia Malmström, la commissaire européenne au Commerce, a proposé, ce mardi, que le traité Ceta soit considéré comme mixte. Cela signifie qu'il relève à la fois de la compétence de l'UE et des Etats membres. Mercredi passé, Jean-Claude Juncker, le président de la Commission européenne, avait pourtant jugé que le traité Ceta était non mixte.

Devant le tollé provoqué par cette déclaration, notamment en France, en Allemagne et en Belgique, la Commission européenne a donc fait marche arrière.

## Une cour d'arbitrage controversée

Avec un sacré bémol. La Commission propose une application provisoire du traité pour toutes les matières communautaires avant sa ratification par les parlements nationaux. Et si le traité devait être rejeté par une ou plusieurs as-

semblées, la clause d'arbitrage entre les entreprises et les Etats continuerait de s'appliquer pendant encore trois ans, dénonce l'ONG CNCN-11.11.11.

En tout cas, l'adoption du traité sera compliquée en Belgique. Fin avril, le parlement wallon avait voté une motion demandant l'insertion de plusieurs balises dans l'accord de libre-échange. La motion avait été soutenue par le PS, le CDH, Ecolo et le PTB.

Si le traité n'est pas modifié d'ici le vote au parlement wallon, le PS annonce qu'il votera contre. *"Plusieurs de nos demandes n'ont pas été prises en compte, explique Olga Zrihen, la députée socialiste qui gère le dossier Ceta. Dans l'état actuel, nous le rejeterions."*

La mesure la plus controversée est l'instauration d'une cour d'arbitrage pour régler les différends entre les entreprises et les Etats. Selon le CNCN, 60% des conflits traités devant ce genre de juridiction se concluent en faveur de l'entreprise. Parmi les exemples connus, il y a la ville de Hambourg qui a dû revoir à la baisse ses normes environnementales car le propriétaire d'une centrale au charbon réclamait 1,4 milliard d'euros d'indemnisation.

## Les échanges boostés ?

Autre demande de la majorité wallonne: que les secteurs soumis à l'accord de libre-échange soient clairement listés dans le traité. *"C'est inédit,*

*le Ceta procède par listes négatives. Cela signifie que tout est soumis au traité, sauf les ex-*

*ceptions, précise Olga Zrihen. Nous préférons que tous les secteurs soumis au traité soient listés. Cela signifierait que tout ce qui n'est pas listé reste en dehors de l'accord. L'économie se développe tellement vite. Qui sait quels nouveaux secteurs apparaîtront dans cinq ans."*

Autre crainte de la majorité wallonne: que l'accord de libre-échange entre le Canada, le Mexique les Etats-Unis s'applique par ricochet à l'Union européenne.

Selon la Commission européenne, la suppression de 99% des droits de douane entre l'Union européenne et le Canada permettra de stimuler les échanges commerciaux et de créer des emplois.

*"Il est clair que l'ouverture du marché canadien pourrait profiter à nos entreprises, commente Olga Zrihen. Je pense notamment aux secteurs chimique et pharmaceutique. Mais il ne faut pas être aveuglé par le marché canadien au point d'oublier les effets négatifs potentiels."*

Laurent Lambrecht

# 99%

## DOUANES

La Commission européenne entend diminuer de 99% les droits de douanes entre l'Union européenne et le Canada.